

GINKGO N°34



La loi SRU promulguée le 19 Janvier 2013 oblige un relèvement de 20% à 25% du taux obligatoire de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2025. Le gouvernement a annoncé le 29 août 2014 que les préfets pourraient délivrer des permis de construire à la place des maires dans les communes ne respectant pas la loi SRU dans ce domaine. Trilport est donc contraint de construire des logements afin de respecter la loi. Nous déplorons cette loi arbitraire qui ne tient pas compte des spécificités des communes rurales qui ont peu de moyens. Le projet Ancre de Lune cher à la Majorité municipale prévoit plus de 450 logements sur 5 ans. Ce n'est pas acceptable en l'état. La population de Trilport va s'accroître considérablement, ce qui va engendrer l'asphyxie de nos infrastructures. De plus, nous sommes toujours dans l'attente de la déviation dite de Trilport qui ne peut être sacrifiée au profit d'un hypothétique tarif préférentiel dont notre Maire s'est fait écho dans la presse, pour ceux qui empruntent le péage de Saint Jean Les Deux Jumeaux et le rêve de la suppression du péage de Coutevroult ! D'autant plus que cela n'aura aucun effet sur les embouteillages à Trilport.

Geneviève CAIN, Isabelle GUILA, Clémence LAUMONIER, Patrick AUGÉY, Serge MAGLIOZZI, Eric KRAEMER

www.unnouveaucappourtrilport.fr